

Liberté Égalité Fraternité

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS, D'ÉDUCATION ET PSYCHOLOGUES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024 Corps des professeurs d'éducation physique et sportive

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État :

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive ;

Arrête:

Article 1 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7e échelon est établie comme suit :

ABONNEN AUDREY
CONTI JULIEN
GALIANA MAXIME
FACCHINI YOANN
MIESCH ALEXANDRE
STIEGLER CHARLINE

Article 2 : la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9° échelon est établie comme suit :

CHAUD CEDRIC
DELVALLET STEPHANIE
EDOUARD THIERRY
KRIEGER SOPHIE
MAQUET CAROLINE
ZIMMERMANN OLIVIER

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 22/04/2024

Pour le recteur et par délégation Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN